



Club de Défense des Animaux Paris 12

Association loi 1901 créée en 1979 et reconnue d'intérêt général en 1990

Maison des Associations – CDA boîte n° 11

181 avenue Daumesnil 75012 Paris

www.cda-paris12.com

Etre bénévole au CDA

BENEVOLUS (bienveillant)

issu de « *bene* » (bien) et de « *volo* » (vouloir)

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations » - Article 1^{er} de la loi 1901

La France : un tissu associatif considérable

Près de 14 millions de personnes s'impliquent en tant que bénévoles dans des associations dont les activités sont sociales, culturelles, sportives, économiques, etc. La France compte un peu plus d'un million d'associations et, si la plupart, d'entre elles ne fonctionne qu'avec des bénévoles d'autres emploient environ un million de salariés.

Qu'est-ce que le bénévolat

C'est un engagement moral par lequel une personne apporte son savoir-faire et son temps à une association dont les objectifs lui conviennent ; elle doit être en accord avec les principes et les règles qui régissent l'association.

Selon les activités menées au sein d'une association – et notamment lorsque celle-ci travaille sur du vivant –, cette dernière peut avoir un fonctionnement complexe dépendant de facteurs extérieurs qu'il faut respecter.

Avant de s'engager il faut poser (et se poser) les bonnes questions pour savoir si oui ou non « on est sur le bon créneau ».



Stand CDA "Festival de la Cause animale".

Le bénévolat est un échange de service entre deux parties, il est donc important que les apports d'un côté comme de l'autre aboutissent à une synergie commune pour que chacun puisse s'y retrouver et s'y impliquer.

Le Club de Défense des Animaux Paris 12

Le CDA a été créé en 1979, reconnu d'intérêt général en 1990, il est habilité à délivrer des reçus fiscaux à ses adhérents et donateurs.

Ses activités tournent principalement autour des axes suivants :



Réalisation de dessins à l'occasion des 30 ans du CDA (1979-2009).

Recueillir, soigner et faire adopter les animaux (principalement des chats et une vingtaine de chiens) abandonnés, maltraités... - Le CDA accueille environ 300 animaux par an et en fait adopter entre 250/280 ;

Aider les personnes en difficulté (personnes âgées, handicapées, sans domicile fixe...) pour leur permettre de garder auprès d'eux leur animal (aide alimentaire pour animaux, soins vétérinaires pris en charge par l'association) dans la mesure du possible ;

Prise en charge, selon les moyens financiers dont il dispose, de stérilisations pour chattes errantes ou de chiennes de personnes en précarité ;

Sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics à la protection animale ;

Etre de plus en plus présent lors des manifestations organisées en faveur de l'animal qu'il soit domestique ou sauvage.

Le financement du CDA

Le CDA ne reçoit pas de subvention.



Vide-grenier, allée Vivaldi (Paris 12^{ème})

Ses recettes proviennent essentiellement :

- *de ses adhérents,*
- *des vide-greniers* qu'il organise deux fois par an (juin et octobre),
- *de la vente de ses marque-pages, calendriers, magnets* et,
- *de la participation financière* demandée lors de l'adoption d'un animal.

En ce qui concerne **ses dépenses**, le poste le plus important est *les frais vétérinaires* qui s'élèvent mensuellement entre 5 et 6000€.

Etre bénévole au CDA

Devenir bénévole d'une association telle que le CDA, c'est rejoindre un des secteurs les plus ingrats qui soient : **la protection animale.**

Les conditions pour être bénévole au CDA :

- Etre majeur(e),
- Etre assuré(e), si cela n'est déjà fait,
- Adhérer à l'association (cotisation annuelle, à partir de 50€ minimum),
- S'impliquer, promouvoir les actions menées par le CDA.

Plusieurs secteurs possibles :

- Les permanences

Chaque samedi de 14h00 à 16h00 à la Maison des Associations du 12ème : Les permanences s'organisent par roulement.

- Les adoptions et visites de suivi

Ces deux postes sont fondamentaux dans l'association et demandent un certain sens relationnel et organisationnel, d'avoir une culture féline. *Que ce soit pour l'adoption ou la visite de suivi, vous serez piloté(e) lors de vos premiers pas.*



Collecte alimentaire, supermarché (Paris 12^{ème})

Les adoptions : les animaux recueillis par l'association sont placés en familles d'accueil et visibles sur le site internet avec, pour chacun, photo et fiche descriptive sur laquelle est mentionnée le nom de la personne chargée de l'adoption de l'animal. L'adoption se fait en deux étapes : Contact du futur adoptant avec le responsable d'adoption pour visiter l'animal

dans sa famille d'accueil et, si toutes les conditions sont réunies, l'adoption se réalise dans les jours qui suivent, avec signature du contrat d'adoption.

Les visites de suivi : dans les deux/trois mois qui suivent l'adoption de l'animal, une visite de suivi est programmée chez l'adoptant (conformément au contrat d'adoption signé).

- Transport d'animaux chez les vétérinaires, les familles d'accueil ou d'objets (cages de transports, jouets, ...) ou alimentaire.
- Prendre des photos des animaux placés en familles d'accueil.
- Tenue du stand des deux vide-greniers organisés annuellement (juin et octobre) et qui se déroulent Allée Vivaldi dans le 12^{ème}. Ils permettent de collecter des fonds qui serviront à couvrir une partie des frais vétérinaires.
- Participation aux manifestations telles que le Forum des Associations, le Festival de la cause animale, ou d'autres manifestations (Contre la fourrure, Non aux animaux dans les cirques...).
- Collectes et distributions alimentaires. *Les collectes* sont organisées, deux à trois fois l'an (selon le stock) auprès des clients d'un supermarché du 12^{ème} arrondissement. Elles sont redistribuées aux personnes en situation difficile (chômage, personnes âgées, handicapées...) ou sans abri ayant des animaux.
- Ecrire des articles pour le journal du CDA – si vous souhaitez participer à l'élaboration du journal, sur une thématique en rapport avec l'animal (domestique ou sauvage), vous êtes le/la bienvenu(e).



Forum des associations (Paris 12^{ème})

Pour toute information,

La présidente

Claudine Régent,
06 82 95 65 39

La trésorière

Ludmilla Cauwet
06 98 23 96 50

LE COUT D'UN ANIMAL

Le CDA prend en charge le test FiV/FeLV, l'identification au fichier félin, les vaccins TC (primo-vaccination et rappel), la stérilisation (à partir du 6^{ème} mois pour un chaton) ainsi que la stérilisation des chiennes. La participation financière demandée aux adoptants est de 150€ pour un chat et de 170€ pour un chien.

Le tableau ci-dessous informe du coût moyen supporté par le CDA lorsqu'il fait entrer un animal en famille d'accueil jusqu'à son adoption.

	COUT MOYEN SUPPORTE PAR LE CDA		ADOPTANT Participation financière
	Femelle	Mâle	
Pour un chat	200 / 220€	150 / 180 €	160 €
Pour un chien	250 / 300 €	150 / 200 €	170 €